



PLAQUETTE VES 2023

Vous avez été diplômé(e) d'IPJ avant 2011, vous êtes éligible au master de journalisme par validation des études supérieures (VES).



POUR QUI ?

Vous avez été diplômé(e) d'IPJ avant 2011, vous êtes éligible au master Journalisme par Validation des Études Supérieures.

En cas de décision favorable du jury, vous obtiendrez le diplôme grade de master mention Journalisme de l'université Paris Dauphine-PSL.

DÉMARCHES

Un jury étudie le dossier et accepte ou non la demande. Un entretien peut être sollicité.

—

Pas de limite d'âge.

CALENDRIER

Le dossier est à transmettre au secrétariat avant fin avril de l'année en cours. Les demandeurs doivent également procéder à leur inscription à l'université avant cette date.

—

JURY

Se renseigner auprès d'Estelle Decodts - estelle.decodts@dauphine.psl.eu



POSTULER

1. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier de demande de VES doit être complété, accompagné des différentes pièces constitutives qui y sont mentionnées et adressé au département concerné (IPJ).

2. INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ

La candidate ou le candidat s'engage par la signature d'un contrat de mise en œuvre d'une procédure de VES. La candidate ou le candidat procède de même à son inscription à l'université avant le fin avril de l'année en cours.

3. JURY DE VALIDATION

Le jury de validation se réunit au mois de juillet de chaque année universitaire.

Le jury de validation procède à l'examen du dossier de la candidate ou du candidat et s'entretient avec elle ou lui si nécessaire. Le jury décide d'une validation soit totale, soit nulle; sa décision est souveraine.

4. NOTIFICATION

Le président de l'université notifie cette décision à la candidate ou au candidat.

5. DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

La décision de validation conduit à la délivrance du diplôme postulé.

REMARQUES :

— *Un candidat ou une candidate ne peut déposer, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, qu'une seule demande et ne peut saisir qu'un seul établissement. Ladite demande doit préciser le diplôme postulé.*

— *Cette validation des études supérieures, ne doit pas être confondue avec la validation des acquis et la validation de l'expérience.*

+ TARIFS

- Le tarif de la procédure est de 701,70 euros TTC.
- En cas de validation nulle, le candidat dispose d'un délai de 3 mois après la tenue du jury pour demander le remboursement des frais de procédure.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Contact
ipj@dauphine.fr

dauphine.psl.eu

Service d'Information et d'Orientation
scuio@dauphine.psl.eu

